



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada

Pacific Region
401 - 1230 Government Street
Victoria, B.C.
V8W 3X4

or via Canada Post epost Connect
(See Part 2 –
Bidder Instructions)

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right
of Canada, in accordance with the terms and conditions
set out herein, referred to herein or attached hereto, the
goods, services, and construction listed herein and on any
attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la
Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou
incluses par référence dans la présente et aux annexes
ci-jointes, les biens, services et construction énumérés
ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet Palonniers réglables	
Solicitation No. - N° de l'invitation W3555-189169/A	Date 2017-10-12
Client Reference No. - N° de référence du client W3555-189169	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$VIC-251-7350	
File No. - N° de dossier VIC-7-40086 (251)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2017-11-22	Time Zone Fuseau horaire Pacific Daylight Saving Time PDT
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Fletcher, Erin	Buyer Id - Id de l'acheteur vic251
Telephone No. - N° de téléphone (250) 415-6020 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE CAPE BRETON ATTN CONTRACT OFF. STN FORCES P.O.BOX 17000 VICTORIA British Columbia V9A7N2 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada - Pacific
Region
401 - 1230 Government Street
Victoria, B. C.
V8W 3X4

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	2
1.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	2
1.2 BESOIN	2
1.3 COMPTE RENDU	2
1.4 ACCORDS COMMERCIAUX	2
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	2
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	2
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	4
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION.....	4
2.4 LOIS APPLICABLES	4
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	4
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	4
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	6
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	6
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	6
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	6
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	6
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	7
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	7
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	7
6.2 BESOIN	7
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	7
6.4 DURÉE DU CONTRAT	8
6.5 RESPONSABLES.....	8
6.6 PAIEMENT	9
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION.....	10
6.8 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	10
6.9 LOIS APPLICABLES	10
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	10
6.11 ASSURANCE - AUCUNE EXIGENCE PARTICULIERE.....	10
6.12 INSTRUCTIONS D'EXPEDITION	10
6.13 INSPECTION ET ACCEPTATION	11
6.14 CLAUSES DU GUIDE DES CCUA	11
ANNEXE « A » - BESOIN.....	12
ANNEXE « B » - BASE DE PAIEMENT	15
ANNEXE « C » DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS	17
INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE.....	17

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

Cette demande de soumissions ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

1.2 Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'article 6.2 des clauses du contrat éventuel.

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Accords commerciaux

Ce besoin est assujéti aux dispositions de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#), (2017-04-27) Instructions uniformisées – biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le document 2003 est modifié comme suit :

- L'article 5, intitulé Présentation des soumissions est modifié comme suit :
 - Le paragraphe 1 est supprimé entièrement et remplacé par ce qui suit : Le Canada exige que chaque soumission, à la date et à l'heure de clôture ou sur demande de l'autorité contractante, par exemple dans le cas d'une soumission acheminée par l'entremise du service Connexion postal, soit signée par le soumissionnaire ou par son représentant autorisé. Si une soumission est présentée par une coentreprise, elle doit être conforme à l'article intitulé Coentreprise.
 - L'alinéa 2.d est supprimé entièrement et remplacé par ce qui suit : de faire parvenir sa soumission uniquement au Module de réception des soumissions précisé de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC), comme il est indiquée dans la demande de soumissions;
 - L'alinéa 2.e est supprimé entièrement et remplacé par ce qui suit : de veiller à ce que le nom du soumissionnaire, l'adresse de l'expéditeur, le numéro de la demande de soumissions ainsi

que la date et l'heure de clôture de la demande de soumissions soient clairement visibles sur la soumission.

- L'article 6, intitulé Soumissions déposées en retard, est supprimé entièrement et remplacé par ce qui suit : En ce qui a trait aux soumissions transmises autrement que par l'entremise du service Connexion postal, TPSGC retournera sur demande les soumissions livrées après la date et l'heure stipulées sur la demande de soumissions dans les 60 jours civils suivant la date de clôture de la demande de soumissions, à moins que ces soumissions ne soient considérées comme des soumissions retardées selon les circonstances énoncées à la section intitulée Soumissions retardées.
- L'article 7, intitulé Soumissions retardées, est modifié comme suit :
 - Le paragraphe 1 est modifié pour insérer ce qui suit :
 - d. un indicateur de date et d'heure de l'envoi par l'entremise du service Connexion postal de la SCP.
- L'article 8, intitulé Transmission par télécopieur, est modifié comme suit :
 - Le titre est supprimé et remplacé par ce qui suit : Transmission par télécopieur ou par l'entremise du service Connexion postal
 - Le paragraphe 3 est supprimé entièrement et remplacé par ce qui suit : Une soumission transmise par télécopieur constitue l'offre officielle du soumissionnaire et doit être conforme à l'article Présentation des soumissions.
 - Le paragraphe 4, intitulé Connexion postal, est ajouté et inclut les points suivants :
 - a. Sauf indication contraire dans la demande de soumissions, les soumissions peuvent être transmises par l'entremise du service Connexion postal.
https://www.canadapost.ca/web/fr/products/details.page?article=epost_connect_send_a
 - b. Pour transmettre une soumission à l'aide du service Connexion postal, le soumissionnaire doit faire une demande au Module de réception des soumissions de l'administration centrale de TPSGC par courriel (à l'adresse TPSGC.DGAreceptiondessoumissions-ABBidReceiving.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca) au moins six jours ouvrables avant la date de clôture de la demande de soumissions. TPSGC lancera alors une conversation Connexion postal qui permettra au soumissionnaire de transmettre sa soumission électroniquement. Pour ce qui est des demandes reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.
 - c. Le numéro de la demande de soumissions doit être identifié dans le champ réservé à la description dans toutes les transmissions électroniques.
 - d. Il est à noter qu'une adresse canadienne doit être fournie pour l'utilisation du service Connexion postal. Si le soumissionnaire n'a pas d'adresse canadienne, il peut utiliser celle du Module de réception des soumissions qui se trouve à la page 1 de la demande de soumissions aux fins d'enregistrement au service Connexion postal.
 - e. En ce qui a trait aux soumissions transmises par l'entremise du service Connexion postal, le Canada ne sera responsable d'aucune défaillance attribuable à l'utilisation de ce mode de transmission ou de réception. Entre autres, il n'assumera aucune responsabilité pour ce qui suit :
 - i. réception d'une soumission brouillée ou incomplète;
 - ii. disponibilité ou condition du service Connexion postal;
 - iii. incompatibilité entre le matériel utilisé pour l'envoi et celui utilisé pour la réception;
 - iv. retard dans la transmission ou la réception de la soumission;
 - v. défaut de la part du soumissionnaire de bien identifier la soumission;
 - vi. illisibilité de la soumission;
 - vii. sécurité des données incluses dans la soumission; ou
 - viii. incapacité d'établir une conversation électronique dans Connexion postal.
 - f. Une soumission transmise par l'entremise du service Connexion postal constitue l'offre officielle du soumissionnaire et doit être conforme à l'article intitulé Présentation des soumissions.

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada ou acheminées par Connexion postal de la Société canadienne des postes (SCP) au plus tard à la date et à l'heure indiqués à la page 1 de la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent consulter l'article 8 des Instruction uniformisées 2003 tel qu'indiqué dans l'article ci-dessus, intitulé Instructions, clauses et conditions.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins **15 jours civils** avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Colombie-Britannique, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (1 copie papier)

Section II : Soumission financière (1 copie papier)

Section III : Attestations (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement.

3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « C » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « C » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

[C3011T](#) (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

3.1.3 Clauses du Guide des CCUA

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Voir l'annexe « A ».

4.1.2 Évaluation financière

Clause du *Guide des CCUA* [A0220T](#) (2014-06-26), Évaluation du prix

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 Méthode de sélection - critères techniques obligatoires

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W3555-189169/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W3555-189169

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
VIC-7-40086

Id de l'acheteur - Buyer ID
VIC 251
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4) (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4>).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe «A», Besoin.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

[2010A](#) (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables pour le besoin ferme doivent être reçus au plus tard le 31 mars 2018.

6.4.3 Biens et(ou) services optionnels

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable d'acquérir les biens, les services ou les deux, qui sont décrits à annexe « A » du contrat selon les mêmes conditions et aux prix et(ou) aux taux établis dans le contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

L'autorité contractante peut exercer l'option dans un (1) ans de la date d'émission du contrat en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur.

6.4.4 Points de livraison

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe « A » du contrat.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Erin Fletcher
Spécialiste en approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Approvisionnements – Région du Pacifique
1230, rue Government, bureau 401, Victoria, CB
Téléphone : (250) 415-6020
Courriel : erin.fletcher@pwgsc-tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

Dans le cas où vous ne parvenez pas à contacter l'Autorité noté ci-dessus, se il vous plaît contacter:
PAC.VICCA@tpsgc-pwgsc.gc.ca.

6.5.2 Responsable technique

Le responsable technique pour le contrat est : *(inséré au moment de l'attribution du contrat)*

Nom : _____

Titre : _____

Organisation : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Télécopieur : _____

Courriel : _____

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W3555-189169/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W3555-189169

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
VIC-7-40086

Id de l'acheteur - Buyer ID
VIC 251
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

(tel que spécifié par le soumissionnaire dans sa soumission)

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____
Téléphone : ____-____-_____
Télécopieur : ____-____-_____
Courriel : _____

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement - prix ferme

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme dans l'annexe « B », selon un montant total de _____ \$ (*insérer le montant au moment de l'attribution du contrat*). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Limite de prix

Clause du *Guide des CCUA* [C6000C](#) (2017-08-17), Limite de prix

6.6.3 Paiement unique

Clause du *Guide des CCUA* H1000C (2008-05-12), Paiement unique

6.6.4 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

(tel que spécifié à l'annexe C)

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI) ;
- e. Virement télégraphique (international seulement) ;
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

6.7 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
 - b. Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur _____, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- c) Annexe A, Besoin;
- d) Annexe B, Base de paiement;
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du _____.

6.11 Assurance - aucune exigence particulière

L'entrepreneur est responsable de décider s'il doit s'assurer pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance souscrite ou maintenue par l'entrepreneur est à sa charge ainsi que pour son bénéfice et sa protection. Elle ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

6.12 Instructions d'expédition

6.12.1 Instructions d'expédition - livraison à destination

Clauses du *Guide des CCUA*

Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés :

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W3555-189169/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W3555-189169

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
VIC-7-40086

Id de l'acheteur - Buyer ID
VIC 251
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

- a. rendu droits acquittés (DDP) à la destination selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

L'entrepreneur est responsable de tous les frais de livraison et d'administration, de tous les coûts et risques liés au transport, ainsi que du dédouanement et des droits de douane.

6.12.2 Rendez-vous de livraison

L'entrepreneur doit contacter le chargé de projet du DND au moins trois (3) jours civils avant la(les) date(s) de livraison obligatoire(s) indiquée(s) l'article à 6.4.1 afin de coordonner la livraison.

6.13 Inspection et acceptation

Le responsable technique sera le responsable des inspections. Tous les rapports, biens livrables, documents, biens et services fournis en vertu du contrat seront assujettis à l'inspection du responsable des inspections ou de son représentant. Si des rapports, documents, biens ou services ne sont pas conformes aux exigences de l'énoncé des travaux et ne sont pas satisfaisants selon le responsable des inspections, ce dernier aura le droit de les rejeter ou d'en demander la correction, aux frais de l'entrepreneur uniquement, avant de recommander le paiement.

6.14 Clauses du Guide des CCUA

A2000C (2006-06-16) Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)
A2001C (2006-06-16) Ressortissants étrangers (entrepreneur étranger)
A9051C (2014-03-01) Publications techniques existantes – traduction
B7500C (2006-06-16) Marchandises excédentaires
C2604C (2013-04-25) Droits de douane, taxes d'accise et taxes applicables - non résident
D2025C (2013-11-06) Matériaux d'emballage en bois
D9002C (2007-11-30) Ensembles incomplets

ANNEXE « A » - BESOIN

Énoncé des exigences - Palonniers réglables

Aperçu :

Ce qui suit sont les exigences du Gouvernement du Canada pour deux (2) palonniers avec une charge d'utilisation (WLL) de 22 680 kg (50 000 lb) et un (1) palonnier réglable avec une WWL de 36 287 kg (80 000 lb) pour utilisation à l'installation de maintenance de la flotte à CAPE BRETON (IMF CB) aux fins de levage de charges lourdes. Il y a une nouvelle exigence qui élargit les capacités et augmente l'efficacité.

Le soumissionnaire doit indiquer, pour chacun des critères techniques obligatoires, si les produits proposés s'y conforment ou non, en cochant la case appropriée. Les soumissionnaires DOIVENT FOURNIR de la documentation démontrant la conformité du produit avec les spécifications et doivent indiquer en référence le numéro de page de la documentation fournie. Le simple fait de mentionner qu'il respecte le critère n'est pas suffisant. Lorsqu'il fait un renvoi à d'autres documents accompagnant la soumission, le soumissionnaire devrait indiquer l'endroit exact où se trouvent les documents de référence, en précisant le titre des documents, ainsi que les numéros de page et de paragraphe ou d'alinéa.

Le soumissionnaire doit donner une réponse pour chacun des critères. Le soumissionnaire doit donner suffisamment de détails pour permettre une évaluation complète.

Article	Exigences obligatoires minimales	Commentaires	N° page de réf. de la soumission	Oui	Non
EXIGENCES SPÉCIFIQUES DE L'UNITÉ					
1.1	L'IMF CB exige deux (2) palonniers réglables qui répondent aux exigences suivantes :				
1.1.1	<ul style="list-style-type: none"> WLL supérieure à ou égale à 22 680 kg (50 000 lb). 				
1.1.2	<ul style="list-style-type: none"> Poids inférieur ou égal à 408 kg (900 lb) avec l'assemblage de grément/élingue du haut (depuis le palonnier réglable jusqu'au crochet de grue). 				
1.1.3	<ul style="list-style-type: none"> Les trous du tenon du bas doivent être compatibles avec les manilles droites à vis Crosby G-210, d'une grandeur nominale de 38,1 mm (1,5 po) (WLL de 17 tonnes impériales et numéro de stock 1019392). 				
	L'IMF CB exige un (1) palonnier réglable qui répond aux exigences suivantes :				
1.1.4	<ul style="list-style-type: none"> WLL supérieure à ou égale à 36 287 kg (80 000 lb). 				

Article	Exigences obligatoires minimales	Commentaires	N° page de réf. de la soumission	Oui	Non
1.1.5	<ul style="list-style-type: none"> Poids inférieur ou égal à 567 kg (1 250 lb) avec l'assemblage de gréement/élingue du haut (depuis le palonnier réglable jusqu'au crochet de grue). 				
1.1.6	<ul style="list-style-type: none"> Les trous du tenon du bas doivent être compatibles avec les manilles droites à vis Crosby G-210 d'une grandeur nominale de 44,5 mm (1,75 po) (WLL de 25 tonnes impériales et numéro de stock 1019418). 				
EXIGENCES GÉNÉRALES					
1.2	La longueur de chaque unité doit être télescopiquement réglée avec les spécifications suivantes :				
1.2.1	<ul style="list-style-type: none"> La distance centre en centre de l'orifice du tenon du bas doit couvrir la plage de 3,66 m (144 po) jusqu'à et comprenant 6,10 m (240 po). 				
1.2.2	<ul style="list-style-type: none"> Chaque unité doit avoir des incréments réglables de 15,2 cm (6 po) ou moins. 				
1.3	Les unités doivent comprendre un assemblage de gréement/élingue supérieur compatible avec les exigences du(des) palonnier(s).				
1.4	L'ajustement du palonnier doit être fixé avec un type de tige.				
1.5	Les extrémités de levage de chaque unité doit être d'un type de manille.				
1.6	Chaque unité doit être terminée de façon à résister à un environnement extérieur, corrosif et marin.				
1.7	Chaque unité doit être peinte en jaune de sécurité.				
1.8	Chaque unité doit être testée à au moins 125 % de la WLL. Des documents de certification sont requis.				
1.9	Tout point de pincement, zone de danger, préoccupation concernant la sécurité de l'opérateur et composant mobile doivent être identifiés et clairement étiquetés en anglais.				

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W3555-189169/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W3555-189169

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
VIC-7-40086

Id de l'acheteur - Buyer ID
VIC 251
N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

Article	Exigences obligatoires minimales	Commentaires	N° page de réf. de la soumission	Oui	Non
EXIGENCES SUPPLÉMENTAIRES					
1.10	Les unités doivent être expédiées sur un camion qui peut être déchargé grâce à un transpalette ou à un lève-palette. Les poches du transpalette ou du lève-palette doivent être clairement identifiées et accessibles. L'emplacement de livraison ne possède pas d'accès à un quai de chargement.				
1.11	Les unités fournies doivent comprendre les manuels de maintenance et d'opération pour les unités telles que construites. Les manuels doivent être publiés en anglais. Au moins deux (2) copies sur papier par unité doivent être fournies avec le(s) unité(s).				
1.12	Le fournisseur doit offrir du soutien technique via téléphone et courriel dans les 12 mois suivant la livraison.				
1.13	Les unités fournies doivent comprendre la garantie complète sur les pièces et la main-d'œuvre pendant un minimum de 12 mois.				
1.14	Le fournisseur doit indiquer la marque et le modèle de l'équipement proposé.				
EXIGENCES OPTIONNELLES					
2.0	Le MDN doit être en mesure d'exercer une option d'achat de palonniers réglables supplémentaires jusqu'à et comprenant les quantités du contrat original de chaque unité (article 1.1 et article 1.2).				

ANNEXE « B » - BASE DE PAIEMENT

Les soumissionnaires doivent remettre leur soumission financière en utilisant le tableau d'évaluation financière fourni à la présente annexe. Les prix unitaires fermes sont libellés en **dollars canadiens**, la taxe sur les produits et services (TPS) sont exclues, livraison DDP rendus droits acquittés selon les Incoterms 2000 à l'adresse de destination Victoria, C.B. Canada, V9A 7N2, et les droits de douane et les taxes d'accises sont inclus.

Les prix unitaires fermes devront comprendre la totalité de toutes les dépenses directes et indirectes engagées dans l'exécution des travaux, y compris : main d'oeuvre, avantages sociaux, supervision, outillage, équipement, matériaux, pièces, manuels, déplacement, subsistance, transport, rapports, administration et autres frais généraux, bénéfiques, droits connexes et autres dépenses parallèles supportées par le fournisseur telles que les frais supplémentaires et de transport.

Aucun autre frais ne seront acceptés.

Exigence Ferme					
Article	Description	Unité de distribution	Quantité	Prix unitaire (taxes non comprises)	Prix calculé (quantité x prix unitaire)
1.	Palonnier réglable • WLL supérieure à ou égale à 22 680 kg (50 000 lb).	chaque	2	_____ \$	_____ \$
2.	palonnier réglable • WLL supérieure à ou égale à 36 287 kg (80 000 lb).	chaque	1	_____ \$	_____ \$
TPS (5%)					_____ \$
Total (exigence ferme)					_____ \$
Exigence optionnel					
Article	Description	Unité de distribution	Quantité	Prix unitaire (taxes non comprises)	Prix calculé (quantité x prix unitaire)
3.	Palonnier réglable • WLL supérieure à ou égale à 22 680 kg (50 000 lb).	chaque	2	_____ \$	_____ \$
4.	palonnier réglable • WLL supérieure à ou égale à 36 287 kg (80 000 lb). •	chaque	1	_____ \$	_____ \$

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W3555-189169/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W3555-189169

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
VIC-7-40086

Id de l'acheteur - Buyer ID
VIC 251
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

TPS (5%)	_____ \$
Total (exigence optionnel)	_____ \$
Prix total évalué (exigence ferme + exigence optionnel)	_____ \$

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W3555-189169/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W3555-189169

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
VIC-7-40086

Id de l'acheteur - Buyer ID
VIC 251
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « C » de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;
- Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)